

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1
		Edition révisée n° : 3
		Date : 3 / 6 / 2015
		Remplace la fiche : 30 / 1 / 2012
ALCOOL A BRULER ETHANOL BLEU DENATURE		0091

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.
 Nom commercial : ALCOOL A BRULER ETHANOL BLEU DENATURE
 Type de produit : Mélange.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : LAMBERT CHEMICALS SPRL
 Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55
 4040 Herstal BELGIUM
 Tel : +32/4/248.86.60
 Fax : +32/4/248.86.61

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : F; R11

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Irritation oculaire - Catégorie 2A - Attention - (CLP : Eye Irrit. 2) - H319
- Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 2 - Danger - (CLP : Flam. Liq. 2) - H225

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Symbole(s)



: F : Facilement inflammable

Phrase(s) R

: R11 : Facilement inflammable.

Phrase(s) S

: S2 : Conserver hors de portée des enfants.
 S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
 S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 S53 : Eviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Contient

: Ethanol
 Butanone
 Alcool isopropylique

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2
		Edition révisée n° : 3
		Date : 3 / 6 / 2015
		Remplace la fiche : 30 / 1 / 2012
ALCOOL A BRULER ETHANOL BLEU DENATURE		0091

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

- Pictogramme(s) de danger : SGH02 - SGH07
- Mention d'avertissement : Danger
- Mention de danger : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

- Pictogrammes (Mentions de mise en garde)



- Conseils de prudence

Généraux

- : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
- : P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention

- : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
- : P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- : P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Intervention

- : P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- : P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- : P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage

- : P403+235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Considérations relatives à l'élimination

- : P501A - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

- * Autres dangers : Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs. Les vapeurs peuvent être plus lourds que l'air, se répandre au niveau du sol et se rassembler dans des souterrains ou des secteurs confinés.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1/3.2. Substance / Préparation

Composants

: Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
* Ethanol	> 90 %	64-17-5	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	F; R11 Flam. Liq. 2; H225
* Butanone	Environ 2 %	78-93-3	201-159-0	606-002-00-3	01-2119457290-43	F; R11 R66 R67 Xi; R36 Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE3; H336 EUH066
* Alcool isopropylique	Environ 2 %	67-63-0	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	F; R11 R67 Xi; R36 Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE3; H336

LAMBERT CHEMICALS SPRL

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM

Tel : +32/4/248.86.60

Fax : +32/4/248.86.61

En cas d'urgence : +32/70/245.245

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3
		Edition révisée n° : 3
		Date : 3 / 6 / 2015
		Remplace la fiche : 30 / 1 / 2012
ALCOOL A BRULER ETHANOL BLEU DENATURE		0091

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Informations générales : Consulter un médecin si une indisposition se développe.
Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- * - Inhalation : Faire respirer de l'air frais. Maintenir la victime au repos en position semi-assise.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
- * - Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Cracher. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- * Voir ci-dessous. (11.).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- * - Agents d'extinction appropriés : Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau.
- * - Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- * Risques spécifiques : Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.
En cas de feu, présence de fumées dangereuses. (CO, ...).

5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité : Ce produit est inflammable.
- Protection contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat. A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome.
- * Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- * Précautions générales : Ecarter toute source éventuelle d'ignition.
- * Précautions individuelles : Evacuer et restreindre l'accès. Aérer la zone. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- * Précautions pour l'environnement : Nettoyer les fuites ou pertes mêmes mineures, si possible, sans prendre de risques inutiles. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les

LAMBERT CHEMICALS SPRL

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM

Tel : +32/4/248.86.60

Fax : +32/4/248.86.61

En cas d'urgence : +32/70/245.245

 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4
		Edition révisée n° : 3
		Date : 3 / 6 / 2015
		Remplace la fiche : 30 / 1 / 2012
ALCOOL A BRULER ETHANOL BLEU DENATURE		0091

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Eliminer le résidu par lavage à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. , 13.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- * **Manipulation** : Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- * **Mesures techniques de protection** : Utiliser exclusivement des outils antidéflagrants. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
- * **Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- * **Stockage** : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- * **Stockage - à l'abri de** : Oxydant. Acides forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- * **Limites d'exposition professionnelle** : Ethanol. : Valeur limite d'exposition nationale. (BE) : 1000 ppm (1907 mg/m³) (2011)
Ethanol. : Valeur limite d'exposition nationale. (VME 8h) (NL) : 200 ppm (260 mg/m³) (2008)
Ethanol. : Valeur limite d'exposition nationale. (VME 15min) (NL) : 1000 ppm (1900 mg/m³) (2008)
Butanone. : Valeur limite d'exposition nationale. (BE) : 200 ppm (600 mg/m³) (2011)
Butanone. : Valeur limite d'exposition nationale. (VME 8h) (NL) : 200 ppm (590 mg/m³) (2007)
Butanone. : Valeur limite d'exposition nationale. (VME 15min) (NL) : 300 ppm (900 mg/m³) (2007)
Alcool isopropylique. : Valeur limite d'exposition nationale. (BE) : 200 ppm (500 mg/m³) (2011)

8.1. Paramètres de contrôle

LAMBERT CHEMICALS SPRL

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM

Tel : +32/4/248.86.60

Fax : +32/4/248.86.61

En cas d'urgence : +32/70/245.245

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5
		Edition révisée n° : 3
		Date : 3 / 6 / 2015
		Remplace la fiche : 30 / 1 / 2012
ALCOOL A BRULER ETHANOL BLEU DENATURE		0091

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

Butanone : ILV (EU) - 8 H - [mg/m³] : 600
 Butanone : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : 200
 Butanone : ILV (EU) - 15 min - [mg/m³] : 900
 Butanone : ILV (EU) - 15 min - [ppm] : 300

Protection individuelle

- * - **Protection respiratoire** : Equipement de protection respiratoire approprié.
- * - **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- * - **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité.
- **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- * **Hygiène industrielle** : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

8.2. Contrôles de l'exposition

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Etat physique à 20°C : Liquide.
 Couleur : Bleu(e).

9.1.b. Odeur

Odeur : Alcool.

9.1.c. Seuil olfactif

9.1.d. pH

- * pH : 5,3 (100g/l; 20°C) (Ethanol.)

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

- * Point de fusion [°C] : Environ -114 (Ethanol.)

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

- * Point d'ébullition [°C] : Environ 78 (Ethanol.)

9.1.g. Point d'éclair

Point d'éclair [°C] : 12 (Ethanol.)

9.1.h. Taux d'évaporation

- * Vitesse d'évaporation (éther=1) : 8,3

9.1.i. Inflammabilité

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible.

9.1.k. Pression de vapeur

- * Pression de vapeur [20°C] : Aucune donnée disponible.

9.1.l. Densité de vapeur

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6
		Edition révisée n° : 3
		Date : 3 / 6 / 2015
		Remplace la fiche : 30 / 1 / 2012
ALCOOL A BRULER ETHANOL BLEU DENATURE		0091

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

- * Densité de vapeur relative (air=1) : 1,6 (Ethanol.)
9.1.m. Densité relative
Densité : 0,806 - 0,850 kg/l (20°C)
9.1.n. Solubilité
Solubilité dans l'eau : Complète.
9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau
- * Log P octanol / eau à 20°C : -0,35 (Ethanol.)
9.1.p. Température d'auto-inflammabilité
- * Temp. d'autoinflammation [°C] : 363 (Ethanol.)
9.1.q. Température de décomposition
- * Point de décomposition [°C] : >700
9.1.r. Viscosité
Viscosité à 20°C [mPa.s] : 1,2 (Ethanol.)
9.1.s. Propriétés explosives
9.1.t. Propriétés comburantes
9.2. Autres informations

SECTION 10 Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.
- 10.2. Stabilité chimique
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
- * Réactions dangereuses : Réagit violemment avec : Agent oxydant. Acides forts.
Il peut se produire une réaction exothermique.
Propriétés dangereuses : Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.
- 10.4. Conditions à éviter
- * Conditions à éviter : Températures élevées.
10.5. Matières incompatibles
- * Matières à éviter : Agent oxydant. Acides forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux
- * Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- * Effets indésirables pour la santé : Provoque une sévère irritation des yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7
		Edition révisée n° : 3
		Date : 3 / 6 / 2015
		Remplace la fiche : 30 / 1 / 2012
ALCOOL A BRULER ETHANOL BLEU DENATURE		0091

SECTION 11 Informations toxicologiques (suite)

Toxicité aiguë	
* - Inhalation	: Peut avoir des effets narcotiques à concentrations élevées. Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de coordination. Toux. Perte de conscience.
* - Cutanée	: Rougeurs, douleur.
* - Oculaire	: Rougeurs, douleur. Vision brouillée.
* - Ingestion	: Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie. Maux de tête. Etourdissements. Douleurs abdominales. Diarrhée.
* Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: Ethanol. : 10470 mg/kg Butanone. : 2193 mg/kg Alcool isopropylique. : 5840 mg/kg
* Admin.cutanée (lapin) DL50 [mg/kg]	: Ethanol. : >2000 mg/kg Butanone. : 2000 mg/kg Alcool isopropylique. : 13900 mg/kg
* Inhalation (rat) CL50 [mg/kg]	: Alcool isopropylique. : >25000 mg/m³/6h
* Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]	: Ethanol. : 51 - 124,7 mg/l/4h Butanone. : 32 mg/l/4h
* Sensibilisation	: Non.
* Cancérogénicité	: Aucun agent suspecté cancérogène.
* Mutagénicité	: Non mutagène.
* Toxique pour la reproduction : fertilité	: Non.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

* CL50-24 Hrs - Daphnia magna [mg/l]	: Alcool isopropylique. : >1000 mg/l
* EC50-48h Daphnia magna [mg/l]	: Ethanol. : 12340 mg/l Butanone. : 308 mg/l
* IC50 72h Algae [mg/l]	: Ethanol. : 275 mg/l (Chlorella vulgaris) Butanone. : 2029 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) Alcool isopropylique. : >1000 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
* CL50-96 Heures - poisson [mg/l]	: Ethanol. : 13000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) Butanone. : 2993 mg/l (Pimephales promelas) Alcool isopropylique. : 9640 mg/l (Pimephales promelas)

12.2. Persistance et dégradabilité

* Persistance - dégradabilité	: Ethanol. : Biodégradable. Butanone. : Biodégradable. Alcool isopropylique. : Biodégradable.
-------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

* Potentiel de bio-accumulation	: Ethanol. : Aucun(es) dans des conditions normales. Butanone. : Aucun(es) dans des conditions normales. Alcool isopropylique. : Aucun(es) dans des conditions normales.
---------------------------------	--

12.4. Mobilité dans le sol

* Ethanol. : Aucune donnée disponible. Butanone. : Produit soluble dans l'eau. Alcool isopropylique. : Produit très soluble dans l'eau.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8
		Edition révisée n° : 3
		Date : 3 / 6 / 2015
		Remplace la fiche : 30 / 1 / 2012
ALCOOL A BRULER ETHANOL BLEU DENATURE		0091

SECTION 12 Informations écologiques (suite)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

- * Ethanol. : Non.
- * Butanone. : Non.
- * Alcool isopropylique. : Non.

12.6. Autres effets néfastes

- * **Effet sur la couche d'ozone** : Aucune donnée disponible.
- * **Facteur de réchauffement global [CO₂=1]** : Aucune donnée disponible.
- * **Classe WGK (Allemagne)** : 1

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

No. ONU : 1170

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

19 Etiquetage ADR



ADR/RID : Classe : 3
Groupe : II

No. I.D. : 33

Désignation officielle de transport : ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) / ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 9
		Edition révisée n° : 3
		Date : 3 / 6 / 2015
		Remplace la fiche : 30 / 1 / 2012
ALCOOL A BRULER ETHANOL BLEU DENATURE		0091

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16 Autres informations

Texte des Phrases R du § 2 : *R11 : Facilement inflammable.*
R36 : Irritant pour les yeux.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Autres données : Aucun(e).
 Révision - Voir : *

Révision : 3
Date d'impression : 8 / 6 / 2015

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document